

REGLEMENT COUPES D'ALSACE

Art. 1 : Inscriptions

La Ligue d'Alsace et ses Comités Départementaux organisent sous forme d'épreuve par élimination directe et selon la formule COUPE CORBILLON, par équipes de 2 à 3 joueurs (deux joueurs en simple et éventuellement un autre pour le double) appartenant à une même association, différentes compétitions, dotées en principe d'une récompense dénommée « Coupe d'Alsace » dans les tableaux précisés ci-après.

Art. 2 : Type des Coupes d'Alsace

Tableau A : un des joueurs disputant les simples et un des joueurs disputant le double ne devra pas avoir un classement supérieur à 15, nouveau classement (anciennement 40)

Tableau B : ouvert aux joueurs classés 14 à 5

Tableau C : ouvert aux joueurs classés 12 à 5

Tableau D : ouvert aux joueurs classés 9 à 5

Tableau Dames : ouvertes aux joueuses classées 12 à 5

Les classements pris en compte seront ceux lors des inscriptions (donc au moment des inscriptions)

Sauf exception le premier tour dans chaque série devra donc se disputer avant la mise à jour des classements pour la seconde phase.

Les mêmes catégories de coupe existent pour les joueuses et joueurs à qualification corporative.

Pour les vétérans ce sont uniquement les catégories d'âge qui entrent en compte (+ 40 ans, + 50 ans, + 60 ans)

La participation d'un joueur à 2 tableaux reste autorisée mais risque de poser problème quant aux dates des rencontres.

Dans la catégorie senior, la participation d'une licenciée féminine dans une série masculine est autorisée.

Art. 3 : Participation

Chaque association peut engager un nombre illimité d'équipes et, en principe, deux formations d'une même association ne se rencontreront pas au premier tour d'une épreuve.

Art. 4 : Formule de jeu (CORBILLON)

Une rencontre se dispute en principe en cinq parties, deux simples suivis d'un double et, le cas échéant suivront deux autres simples.

Une partie se joue au meilleur des 7 manches.

La rencontre peut être arrêtée dès que l'une des équipes totalise 3 victoires.

Les épreuves sont organisées à l'échelon départemental jusqu'au niveau des finales. L'épreuve se termine par les finales régionales regroupant tous les vainqueurs issus des deux départements.

Art.5 : Composition des équipes

Deux seuls et mêmes joueurs disputent obligatoirement les simples. Un troisième ne jouant pas en simple, est autorisé à disputer le double.

Tous les joueurs participant à une rencontre devront figurer sur la feuille de rencontre avant le début de celle-ci.

Un joueur éliminé d'une équipe dans un tableau ne pourra plus évoluer dans une autre équipe encore qualifiée dans le même tableau.

Tout joueur de l'association remplissant les conditions de classement et de catégorie, qui n'a pas participé dans le même tableau, a la possibilité d'être intégré comme remplaçant dans une équipe donnée.

Art. 6 : Forfait

En cas de forfait d'une équipe, l'association devra rembourser les frais éventuels de déplacement (aller-retour) des adversaires, et dans tous les cas s'acquitter de la pénalité financière prévue à cet effet, fixée annuellement par la Ligue et publiée dans l'annuaire régional sous la rubrique « Instructions administratives »